

AR PREFECTURE

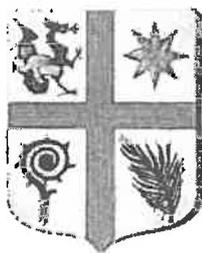
006-210600320-20150317-2015_08-DE
Regu le 24/03/2015

FEUILLET N° 2015/10

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON**Séance du 17 mars 2015****Délibération n° 2015-08****VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014
DU BUDGET COMMUNAL****Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 11 mars 2015

Date d'affichage : 11 mars 2015

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille quinze et le dix sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Monsieur Wilfried SEGURA, conseiller municipal, représenté par Madame Corinne MILLO.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALMASSO

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

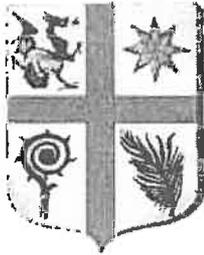
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		290 559.22		85 161.39		375 720.61
Opérations de l'exer	883 520.60	1 142 996.62	521 497.84	734 908.26	1 405 018.44	1 877 904.88
TOTAUX	883 520.60	1 433 555.84	521 497.84	820 069.65	1 405 018.44	2 253 625.49
Résultats de clôture		550 035.24		298 571.81		848 607.05
Restes à réaliser			109 112.79	211 579.56	109 112.79	211 579.56
TOTAUX CUMULES	883 520.60	1 433 555.84	630 610.63	1 031 649.21	1 514 131.23	2 465 205.05
Résultats définitifs		550 035.24		401 038.58		951 073.82

AR PREFECTURE

006-210600920-20150317-2015_08-DE
Regu le 24/03/2015

FEUILLET N° 2015/11

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 17 mars 2015

Délibération n° 2015-08 (suite)

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014
DU BUDGET COMMUNAL**

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2014 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE

006-210600920-20150317-2015_09-DE
Regu le 24/03/2015

FEUILLET N° 2015/12

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 17 mars 2015

Délibération n° 2015-09

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014
DU BUDGET COMMUNAL**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 11 mars 2015

Date d'affichage : 11 mars 2015

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille quinze et le dix sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Monsieur Wilfried SEGURA, conseiller municipal, représenté par Madame Corinne MILLO.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALMASSO

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2014,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

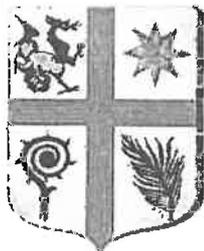


AR PREFECTURE

008-210600920-20150317-2015_10-DE
Reçu le 24/03/2015

FEUILLET N° 2015/13

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 17 mars 2015

Délibération n° 2015-10

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2014
DU BUDGET COMMUNAL**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 11 mars 2015

Date d'affichage : 11 mars 2015

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille quinze et le dix sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Monsieur Wilfried SEGURA, conseiller municipal, représenté par Madame Corinne MILLO.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALMASSO

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2014, statuant sur les résultats de l'exercice 2014 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 550 035,24 euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- excédent reporté - section de fonctionnement
(compte 002) 375 000,00 €
- virement à la section d'investissement (compte 1068) 175 035,24 €

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

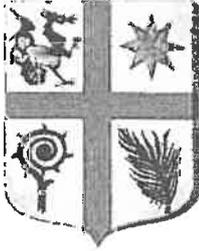


AR PREFECTURE

006-210600920-20150317-2015_11-DE
Regu le 24/03/2015

FEUILLET N° 2015/14

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 17 mars 2015

Délibération n° 2015-11

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2015

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 15

Date de convocation : 11 mars 2015

Date d'affichage : 11 mars 2015

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille quinze et le dix sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Monsieur Wilfried SEGURA, conseiller municipal, représenté par Madame Corinne MILLO.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALMASSO

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2015 les taux d'imposition des taxes directes locales.

Il rappelle que le produit fiscal attendu concernant les Taxes d'Habitation, Foncière (bâtie) et Foncière (non bâtie) contribue à l'équilibre du budget de la commune.

Le Maire propose de porter les taux d'imposition pour l'année 2015 à :

Taxe d'Habitation	12,82 %
Taxe Foncière (bâtie)	8,51 %
Taxe Foncière (non bâtie)	26,67 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter lesdits taux d'imposition tels qu'énoncés ci-dessus.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

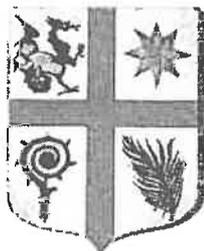


AR PREFECTURE

006-210600920-20150317-2015_12-DE
Reçu le 24/03/2015

FEUILLET N° 2015/15

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 17 mars 2015

Délibération n° 2015-12

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 11 mars 2015

Date d'affichage : 11 mars 2015

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille quinze et le dix sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Monsieur Wilfried SEGURA, conseiller municipal, représenté par Madame Corinne MILLO.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALMASSO

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2014 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2014 s'élevant à 550 035,24 euros à la section de fonctionnement du budget 2014 pour un montant de 375 000,00 euros (compte 002) et à la section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 175 035,24 euros.

Précise que le budget principal 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 2 515 403,63 euros (fonctionnement et investissement).

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter le Budget Primitif 2015 de la Commune arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget principal.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

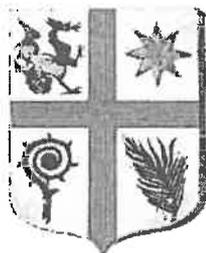
006-210600920-20150317-2015_13-DE
Regu le 24/03/2015

FEUILLET N° 2015/16

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON**Séance du 17 mars 2015****Délibération n° 2015-13****VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT****Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 11 mars 2015

Date d'affichage : 11 mars 2015

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille quinze et le dix sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Monsieur Wilfried SEGURA, conseiller municipal, représenté par Madame Corinne MILLO.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALMASSO

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 du budget annexe eau et assainissement dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

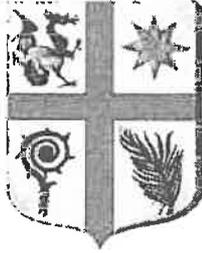
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		42 914.43		29 876.04		72 790.47
Opérations de l'exerc.	109 029.01	135 794.26	47 475.81	40 254.00	156 504.82	176 048.26
TOTAUX	109 029.01	178 708.69	47 475.81	70 130.04	156 504.82	248 838.73
Résultats de clôture		69 679.68		22 654.23		92 333.91
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	109 029.01	178 708.69	47 475.81	70 130.04	156 504.82	248 838.73
Résultats définitifs		69 679.68		22 654.23		92 333.91

AR PREFECTURE

006-210600920-20150317-2015_13-DE
Reçu le 24/03/2015

FEUILLET N° 2015/17

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 17 mars 2015

Délibération n° 2015-13 (suite)

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2014 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE

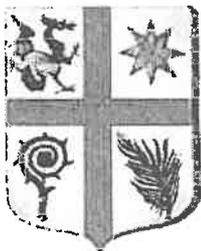
006-210600920-20150317-2015_14-DE
Reçu le 24/03/2015

FEUILLET N° 2015/18

Cachet et paraphe



JMR
Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 17 mars 2015

Délibération n° 2015-14

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 11 mars 2015

Date d'affichage : 11 mars 2015

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille quinze et le dix sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Monsieur Wilfried SEGURA, conseiller municipal, représenté par Madame Corinne MILLO.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALMASSO

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2014,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20150317-2015_15-DE
Reçu le 24/03/2015

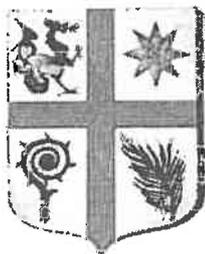
FEUILLET N° 2015/19

Cachet et paraphe



Jm

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 17 mars 2015

Délibération n° 2015-15

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2014
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 11 mars 2015

Date d'affichage : 11 mars 2015

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille quinze et le dix sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Monsieur Wilfried SEGURA, conseiller municipal, représenté par Madame Corinne MILLO.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALMASSO

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2014, statuant sur les résultats de l'exercice 2014 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 69 679,68 euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat à la section de fonctionnement (compte 002).

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jm

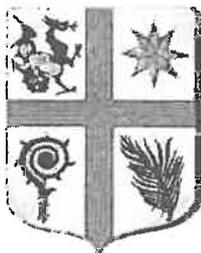
Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE

006-210600920-20150317-2015_16-DE
Regu le 24/03/2015

FEUILLET N° 2015/20

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 17 mars 2015

Délibération n° 2015-16

VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 11 mars 2015

Date d'affichage : 11 mars 2015

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille quinze et le dix sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Monsieur Wilfried SEGURA, conseiller municipal, représenté par Madame Corinne MILLO.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALMASSO

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2014 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2014 s'élevant à 69 679,68 euros à la section de fonctionnement du budget 2014 (compte 002).

Précise que le budget principal 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 705 415,92 euros (fonctionnement et investissement).

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter le Budget Primitif 2015 de la Commune arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget principal.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

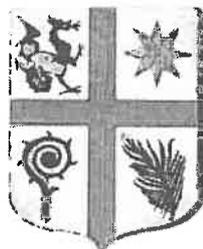
008-210600920-20150317-2015_17-DE
Reçu le 24/03/2015

FEUILLET N° 2015/21

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON**Séance du 17 mars 2015****Délibération n° 2015-17****VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE****Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 11 mars 2015

Date d'affichage : 11 mars 2015

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille quinze et le dix sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Monsieur Wilfried SEGURA, conseiller municipal, représenté par Madame Corinne MILLO.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALMASSO

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 du budget annexe cimetière dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		1 941.46	27 555.02		27 555.02	1 941.46
Opérations de l'exerc		866.71				866.71
TOTAUX		2 808.17	27 555.02		27 555.02	2 808.17
Résultats de clôture		2 808.17	27 555.02		24 746.85	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		2 808.17	27 555.02		27 555.02	2 808.17
Résultats définitifs		2 808.17	27 555.02		24 746.85	

AR PREFECTURE

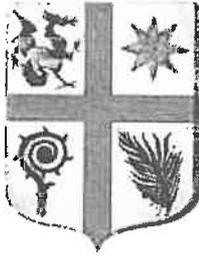
006-210600920-20150317-2015_17-DE
Reçu le 24/03/2015

FEUILLET N° 2015/22

Cachet et paraphe



J-MR
Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 17 mars 2015

Délibération n° 2015-17 (suite)

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE**

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2014 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE

006-210600920-20150317-2015_18-DE
Reçu le 24/03/2015

FEUILLET N° 2015/23

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 17 mars 2015

Délibération n° 2015-18

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 11 mars 2015

Date d'affichage : 11 mars 2015

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille quinze et le dix sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Monsieur Wilfried SEGURA, conseiller municipal, représenté par Madame Corinne MILLO.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALMASSO

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2014,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

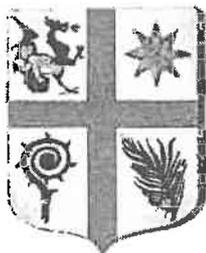
006-210600920-20150317-2015_19-DE
Regu le 24/03/2015

FEUILLET N° 2015/24

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 17 mars 2015

Délibération n° 2015-19

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2014
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 11 mars 2015

Date d'affichage : 11 mars 2015

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille quinze et le dix sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Monsieur Wilfried SEGURA, conseiller municipal, représenté par Madame Corinne MILLO.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALMASSO

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2014, statuant sur les résultats de l'exercice 2014 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 2 808,17 euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat à la section de fonctionnement (compte 002).

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20150317-2015_20-DE
Reçu le 24/03/2015

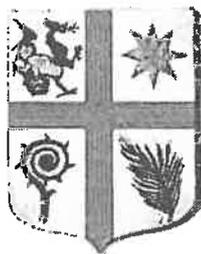
FEUILLET N° 2015/25

Cachet et paraphe



SAR

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 17 mars 2015

Délibération n° 2015-20

VOTE DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE 2015

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 11 mars 2015

Date d'affichage : 11 mars 2015

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille quinze et le dix sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Véronique OLLÉ, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Monsieur Wilfried SEGURA, conseiller municipal, représenté par Madame Corinne MILLO.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALMASSO

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2014 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2014 s'élevant à 2 808,17 euros à la section de fonctionnement du budget 2014 (compte 002).

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter le Budget Primitif 2015 de la Commune arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget principal.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

